

Désormais dans votre commune, vous pouvez déposer tous vos emballages, sans exception, dans le conteneur jaune
 emballages en métal, en papier-carton, briques alimentaires, mais aussi tous les emballages en plastique.
 Les emballages en verre sont, eux, à déposer dans le conteneur à verre.

- 1** C'est un emballage ?
Dans le conteneur de tri !
 Attention : seuls les emballages se trient, pas les objets ou la vaisselle.
- 2** Inutile de le laver,
 il suffit de bien le vider.
- 3** Déposez vos emballages
 en vrac dans le conteneur.

Votre collectivité s'engage avec Citeo pour le tri et le recyclage.
Un doute, une question sur le tri ?
 05 55 12 12 87 - www.syded87.org

 A jeter ? À trier ? Téléchargez l'appli Guide du tri
 

 **SYDED**
 HAUTE-VIENNE
 tous **ecocitoyens !**



**CHEZ VOUS, TOUS
 LES EMBALLAGES
 SE TRIENT**

À TRIER



POTS ET BOCAUX EN VERRE



BOUTEILLES EN VERRE



À TRIER



BRIQUES ET EMBALLAGES EN CARTON



BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE

+

NOUVEAU



TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE



TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN METAL



EMBALLAGES EN METAL



À JETER



VAISSELLE EN VERRE OU EN PORCELAINE



OBJETS EN PLASTIQUE

À TRIER



CAHIERS, BLOC-NOTES, IMPRESSIONS



JOURNAUX, CATALOGUES, PROSPECTUS



COURRIERS, ENVELOPPES, LIVRES



Votre collectivité s'engage avec Citeo pour le tri et le recyclage.
Un doute, une question sur le tri ?
 05 55 12 12 87 - www.syded87.org

 A jeter ? À trier ? Téléchargez l'appli Guide du tri
 

 **SYDED**
 HAUTE-VIENNE
 tous **ecocitoyens !**



